



Une expérimentation qui prépare la restructuration du réseau scolaire de Saône-et-Loire

La Saône-et-Loire a été retenue par le ministère de l'Éducation nationale pour expérimenter un « dispositif pluriannuel d'aménagement du territoire corrélé à l'offre scolaire ». Derrière cette formulation technocratique se dessine une volonté claire : préparer une profonde restructuration du réseau scolaire départemental en s'appuyant sur la baisse démographique annoncée.

Le ministère justifie le choix de notre département par sa stabilité des tendances démographiques, considérées comme suffisamment prévisibles pour élaborer des projections à moyen terme. La Saône-et-Loire présente également une particularité : 63 % de ses communes accueillent aujourd'hui une école ou une classe, et la très grande majorité des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) sont « dispersés », c'est-à-dire répartis sur plusieurs communes.

Lors de la présentation faite aux organisations syndicales le 2 juin, plusieurs exemples ont été avancés pour démontrer les limites des croyances habituelles en matière de démographie scolaire. Ainsi, une hausse de population sur un territoire ne se traduirait pas nécessairement par une augmentation des effectifs scolaires. À l'inverse, certains regroupements d'écoles dans le cadre de RPI concentrés semblent avoir créé une dynamique d'attractivité locale.

Pour la CGT Éduc'action 71, des exemples ne sauraient constituer une étude sérieuse permettant de justifier une transformation d'ampleur du réseau scolaire départemental. Ils semblent surtout servir à préparer les esprits à une orientation déjà largement dessinée : encourager les communes à abandonner les classes isolées et les petites structures au profit de regroupements plus importants. Cette logique est pleinement en cohérence avec celle des regroupements des communes via les intercommunalités, ou parfois même la fusion. On peut toutefois s'interroger sur l'absence de débat démocratique associant les populations lors de la prise de telles décisions.

Cette logique soulève ainsi de nombreuses interrogations.

D'abord parce qu'elle risque d'accélérer la disparition progressive des écoles de proximité, pourtant essentielles à la vitalité des territoires ruraux. Derrière la promesse de « souplesse d'organisation » se profile une concentration des moyens qui pourrait éloigner davantage les services publics des populations.

Ensuite, parce que les collèges seront eux aussi concernés par la baisse démographique, parmi les pistes évoquées figurent l'accueil de classes de CM dans les collèges ou encore le développement de services partagés entre écoles et collèges. Autant d'évolutions qui modifieraient profondément l'organisation actuelle du système éducatif.

La CGT Éduc'action 71 a interrogé l'administration sur les modalités de décision de ce dispositif. Comment s'articulera-t-il avec les instances existantes ? Que deviendront les procédures actuelles de répartition des moyens, les groupes de travail, les CSA et les CDEN ?

Les réponses apportées sont restées particulièrement floues. L'administration reconnaît elle-même que, le budget de l'État demeurant annuel, toute programmation de l'évolution des postes devra être réajustée chaque année. Plus encore, ce projet n'est aujourd'hui envisagé que sur une période très courte, l'échéance présidentielle de 2027 étant susceptible de remettre en cause l'ensemble du dispositif. Il s'agit donc pour l'instant d'un projet pluriannuel pour un an. Cela pourrait prêter à sourire.

La même imprécision entoure le rapport que la Directrice Académique doit remettre au ministère en juillet. S'agira-t-il d'un document de prospective immobilière ? D'un plan de restructuration du réseau scolaire ? D'un prévisionnel de suppressions de postes ? À ce stade, aucune réponse claire n'a été apportée.

Pour la CGT Éduc'action 71, il est particulièrement préoccupant qu'une réforme susceptible de transformer durablement l'organisation scolaire de tout un département soit engagée sans véritable débat public. Alors que le sujet de la carte scolaires avait déjà été occulté durant la campagne des élections municipales, les citoyennes et citoyens n'ont pas été informé·es des orientations envisagées pour leurs écoles.

La CGT Éduc'action 71 restera particulièrement vigilante sur ce dossier. Les évolutions de la carte scolaire ne peuvent être décidées uniquement à partir d'indicateurs démographiques ou de considérations budgétaires. Elles doivent prendre en compte les besoins des élèves, les conditions de travail des personnels, l'égalité d'accès au service public d'éducation et l'aménagement équilibré des territoires.

Nous exigeons la transparence complète sur les objectifs réels de cette expérimentation, le maintien des instances de dialogue social et l'ouverture d'un véritable débat démocratique associant personnels, élus, parents et habitants.

Chalon-sur-Saône, le 3 juin 2026